



V1-10.23 / mise à jour octobre 2023

PRESENTATION BTS COMPTABILITE ET GESTION



Personnes à contacter :

M. Antony BROUSSET, Directeur
Tel : 06.76.14.61.19
Mail : antony@etiic-formation.fr

M. Laurent ANDRAUD, conseiller commercial
Tel : 07.86.75.76.33
Mail : commercial@etiic-formation.fr

531 rue de la Péronnière 42320 La Grand' Croix

04 77 73 62 62 contact@etiic-formation.fr www.etiic-formation.fr

Centre de formation enregistré sous le n° 82 42 01 141 42 auprès de la Région Rhône Alpes



ETIIC FORMATION, la volonté de réussir

Dans un environnement agréable : Centre de formation **par alternance**, ETIIC FORMATION est une structure à dimension humaine.

L'effectif réduit par spécialité permet d'appliquer avec rigueur tous les outils pédagogiques. Nous mettons en place un suivi individualisé pour chaque parcours, avec la confiance, l'appui et la coopération de nos entreprises partenaires.

De par sa position géographique, ETIIC Formation est présent sur Lyon et sa périphérie, sur les bassins du Gier, de l'Ondaine, du Forez ainsi qu'en Haute-Loire.

Nos formations en alternance :

- BTS Gestion des Transports et Logistique Associée
- BTS Gestion de la PME
- BTS Management Commercial Opérationnel
- BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client
- BTS Comptabilité et Gestion
- BTS Support à l'Action Managériale

- BACHELOR GESTION SOCIALE ET PROJET RSE

*Prépare au titre Chargé de gestion sociale et de projet RSE
Titre certifié de niveau 6, codes NSF 315n et 315r, enregistré au RNCP le 02/03/2020, délivré par FORMATIVES*

- BACHELOR Responsable Marketing

*Prépare à la certification professionnelle « Responsable Marketing Opérationnel »-Code NSF 312N- Fiche RNCP36727. Certification professionnelle de niveau 6-Enregistrée au RNCP par décision du 20/07/2022 avec effet jusqu'au 20/07/2027 sous l'autorité et délivré par IFOCOP.
Certification accessible via le dispositif VAE*

- BACHELOR Conseil clientèle assurances et produits financiers

Prépare à la certification professionnelle "Conseiller de Clientèle en Assurances et Produits Financiers" enregistrée pour 3 ans au RNCP (Fiche RNCP 36144) sur décision du directeur de France Compétence suite à l'avis de la commission de la certification professionnelle du 26/01/2022, au niveau de qualification 6, code NSF 313 avec effet au 26/01/2022 jusqu'au 26/01/2025, délivré par SOGESTE – GROUPE ESCCOT, l'organisme certificateur. Les blocs de compétences représentent une modalité d'accès modulaire et progressive à la certification, dans le cadre d'un parcours de formation ou d'un processus de VAE, ou d'une combinatoire de ces modalités d'accès

- MAJOR en Ingénierie d'affaires

Prépare à la certification professionnelle « Ingénieur d'Affaires » enregistrée pour 3 ans au RNCP (Fiche RNCP35760) sur décision du directeur de France Compétence suite à l'avis de la commission de la certification professionnelle du 08/07/2021, au niveau de qualification 7, avec le code NSF 312 sous l'intitulé « Ingénieur d'Affaires » avec effet jusqu'au 08/07/2024, délivré par C3 INSTITUTE, l'organisme certificateur

- MAJOR Manager Ressources Humaines

Prépare au titre « MANAGER EN RESSOURCES HUMAINES » - Titre certifié de niveau 7, Code NSF 315n, paru au JO du 04/01/2019 au RNCP (Fiche RNCP28776), délivré par Formatives.

531 rue de la Péronnière 42320 La Grand' Croix

04 77 73 62 62

contact@etiic-formation.fr

www.etiic-formation.fr

Centre de formation enregistré sous le n° 82 42 01 141 42 auprès de la Région Rhône Alpes

TOUT SAVOIR SUR L'ALTERNANCE

L'alternance c'est :

- Un système de formation qui est fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui alternent.
- Une véritable passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle.
- Être formé à un métier et à la culture d'une entreprise.
- 2 types de contrats : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation

| | Contrat d'apprentissage | Contrat de professionnalisation |
|---|--|---|
| Quels publics ? | <p>Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus</p> <p>Dérogation au-delà de 29 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu - Les travailleurs handicapés - Le projet de création ou reprise d'entreprise - Les sportifs de haut niveau <p>Être titulaire du BAC ou BAC+2 (pour les BACHELOR)</p> | <p>Les jeunes âgés de 16 à 25 ans</p> <p>Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus</p> <p>Être titulaire du BAC ou BAC+2 (pour les BACHELOR)</p> |
| Quels employeurs ? | <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel et agricole - Les employeurs du milieu associatif et des professions libérales - Les employeurs du secteur non industriel et commercial (fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière et les établissements publics administratifs) | <p>Tout employeur assujetti au financement de la formation professionnelle continue.</p> <p>L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.</p> |
| Quel type de contrat et combien de temps ? | <p>Il peut être conclu dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI (Période d'apprentissage)</p> <p>Le contrat s'effectue sur la durée du cycle de formation conduisant à l'obtention du diplôme ou du titre visé (généralement 2 ans).</p> <p>La durée de formation représente au moins 25% de la durée totale du contrat ou de la période d'apprentissage.</p> | <p>Il peut être conclu dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI (ProA)</p> <p>Le contrat s'effectue sur la durée du cycle de formation conduisant à l'obtention du diplôme ou du titre visé (généralement 2 ans)</p> <p>La durée de formation représente entre 15 à 25% de la durée du contrat sans pouvoir être inférieure à 150 heures.</p> |

| <p>Quelles conditions de travail ?</p> | <p>L'alternant est un salarié à part entière. A ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle et celle de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.</p> <p>La durée légale du travail effectif est identique à celui des autres salariés (à savoir 35h/semaine).</p> <p>Le rythme de l'alternance est variable et dépend de la formation choisie (1semaine/1semaine ou 2jours/3 jours).</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|----------------|-------------------------|-------------|-------------|-------------|----------------|------------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|------------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|------------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| <p>Quels droits et quelles obligations ?</p> | <p>Les droits sont ceux des autres salariés de l'entreprise : congés payés (5 semaines), protection maladie, maternité, accidents du travail...</p> <p>Les obligations : respecter le règlement intérieur de l'entreprise, effectuer les tâches confiées par l'employeur. En contrepartie, l'employeur rémunère le jeune et prend en charge sa formation.</p> <p>Conditions à cela : suivre les cours avec assiduité et se présenter aux examens !</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Quelles rémunérations pour l'alternant ?</p> | <p>L'employeur est tenu de désigner un maître d'apprentissage, chargé de suivre le jeune, de l'évaluer, et d'effectuer des bilans à chaque fin de période en entreprise.</p> | <p>Un tuteur doit être désigné par l'employeur. Il doit guider le jeune dans ses activités en entreprise.</p> | <p>La rémunération varie en fonction de son âge mais progresse chaque année d'exécution de son contrat.</p> <p>N.B : Les conventions collectives peuvent prévoir des rémunérations plus élevées.</p> <p>Voir tableaux ci-dessous.</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>La rémunération varie en fonction du niveau de sa formation initiale et de son âge.</p> <p>N.B : Les conventions collectives peuvent prévoir des rémunérations plus élevées.</p> <p>Voir tableaux ci-dessous.</p> | | <p>Pour un contrat d'apprentissage :</p> <table border="1" data-bbox="451 1632 1331 1962"> <thead> <tr> <th>Salaire mensuel minimum</th> <th>16 à 17 ans</th> <th>18 à 20 ans</th> <th>21 à 25 ans</th> <th>26 ans et plus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1^{ère} année</td> <td>27% du SMIC</td> <td>43% du SMIC</td> <td>53% du SMIC</td> <td>100% du SMIC</td> </tr> <tr> <td>2^{ème} année</td> <td>39% du SMIC</td> <td>51% du SMIC</td> <td>61% du SMIC</td> <td>100% du SMIC</td> </tr> <tr> <td>3^{ème} année</td> <td>55% du SMIC</td> <td>67% du SMIC</td> <td>78% du SMIC</td> <td>100% du SMIC</td> </tr> </tbody> </table> | | | Salaire mensuel minimum | 16 à 17 ans | 18 à 20 ans | 21 à 25 ans | 26 ans et plus | 1^{ère} année | 27% du SMIC | 43% du SMIC | 53% du SMIC | 100% du SMIC | 2^{ème} année | 39% du SMIC | 51% du SMIC | 61% du SMIC | 100% du SMIC | 3^{ème} année | 55% du SMIC | 67% du SMIC | 78% du SMIC | 100% du SMIC |
| Salaire mensuel minimum | 16 à 17 ans | 18 à 20 ans | 21 à 25 ans | 26 ans et plus | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1^{ère} année | 27% du SMIC | 43% du SMIC | 53% du SMIC | 100% du SMIC | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2^{ème} année | 39% du SMIC | 51% du SMIC | 61% du SMIC | 100% du SMIC | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3^{ème} année | 55% du SMIC | 67% du SMIC | 78% du SMIC | 100% du SMIC | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | |
|--|--|-------------------------------|--|--|
| | <p>Pour un contrat de professionnalisation :</p> | | | |
| | <p>Salaire mensuel minimum</p> | <p>Moins de 21 ans</p> | <p>21 ans à 25 ans</p> | <p>26 ans et plus</p> |
| | <p>BAC PRO, BAC TECHNO, BP ou BT équivalent</p> | <p>65% du SMIC</p> | <p>80% du SMIC</p> | <p>100% du SMIC ou 85% du minimum prévu par la convention collective</p> |
| | <p>BAC général</p> | <p>55% du SMIC</p> | <p>70% du SMIC</p> | |
| <p>Quelles aides financières possibles pour les entreprises ?</p> | <p>Pour les contrats d'apprentissage éligibles signés à compter du 1er janvier 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réduction générale des charges <ul style="list-style-type: none"> - La prise en charge de la formation en CFA par son opérateur de compétences (OPCO), sous réserves - Les aides possibles de l'Agefiph, accordées pour l'embauche des travailleurs handicapés - Aide pour la formation tuteur : se renseigner auprès de votre OPCO pour le financement | | <ul style="list-style-type: none"> - L'aide forfaitaire de Pôle emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus, d'un montant maximal de 2.000 euros. - L'aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus, d'un montant maximal de 2.000 euros. Elle est cumulable avec l'aide forfaitaire de Pôle Emploi - La réduction générale de charges - Une absence d'indemnités de fin contrat pour les CDD - des actions de formation financées par des opérateurs de compétences (OPCO) qui peuvent aussi prendre en charge la formation du tuteur - L'agefiph accorde des primes à l'embauche, à la consolidation de l'emploi, à l'accessibilité et à l'aménagement des postes pour les alternants handicapés. | |
| | <p>Vous trouverez ci-dessous un lien permettant d'établir une simulation de calcul de rémunération et des aides aux employeurs :</p> <p>https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur</p> | | | |



TOUT SAVOIR SUR LE BTS COMPTABILITE ET GESTION

Le titulaire du diplôme exerce sa mission au titre d'un « prestataire » pouvant être interne ou externe à l'organisation « cliente ». Ces activités répondent à la fois à la nécessité de respecter des obligations auxquelles les organisations sont soumises et à leur besoin d'efficacité. Elles participent directement ou indirectement à la production de valeur. Elles nécessitent toutes des capacités à utiliser les ressources offertes par un environnement numérique (progiciel de gestion intégré éventuellement complété par des logiciels spécifiques, logiciels bureautiques avec tableur, accès au réseau...).

OBJECTIFS DU DIPLOME, A TERME :

- Être capable de prendre en charge les activités comptables (enregistrement des opérations comptables, vérification des comptes, rapprochements bancaires...)
- Maîtriser l'ensemble des processus comptables
- Savoir faire les déclarations fiscales et sociales
- Structurer une comptabilité analytique en tenant compte des normes comptables
- Conseiller le dirigeant sur tous les aspects de la comptabilité

QUALITES REQUISES

- Intérêt pour le métier
- Autonomie
- Rigueur
- Sens du contact

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Formation sur **2 années** avec un rythme d'alternance de **2 jours en formation et 3 jours en entreprise**, soit 1120 heures de formation.

LES DEBOUCHES DU BTS COMPTABILITE ET GESTION

Assistant Comptable

Comptable

Assistant contrôleur de gestion

Aide comptable

Gestionnaire de paies

Collaborateur de cabinet

Poursuite d'études en Bac+3

Concours d'entrée en écoles de commerce

531 rue de la Péronnière 42320 La Grand' Croix

04 77 73 62 62

contact@etiic-formation.fr

www.etiic-formation.fr

Centre de formation enregistré sous le n° 82 42 01 141 42 auprès de la Région Rhône Alpes

PROGRAMME DE COURS

CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION

ANGLAIS

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

CULTURE ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGERIALE

P1 – CONTRÔLE ET TRAITEMENT COMPTABLE DES OPÉRATIONS COMMERCIALES

P2 – CONTRÔLE ET PRODUCTION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

P3 – GESTION DES OBLIGATIONS FISCALES

P4 – GESTION DES RELATIONS SOCIALE

P5- ANALYSE ET PRÉVISION DE L'ACTIVITÉ

P6 – ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

P7 - FIABILISATION DE L'INFORMATION ET SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE (SIC)

3 DOSSIERS qui sont une réelle opportunité pour l'entreprise :

1/ TRAITEMENT ET CONTRÔLE DES OPÉRATIONS COMPTABLES, FISCALES ET SOCIALES

3 fiches réalisées par le candidat portants sur l'analyse de situations professionnelles relevant des processus 1 à 4 et 7. L'apprenant doit exposer l'activité qui lui a été confiée, l'analyser et en proposer des améliorations.

2/ SITUATIONS DE CONTRÔLE DE GESTION ET D'ANALYSE FINANCIÈRE

3 fiches réalisées par le candidat portants sur l'analyse de situations professionnelles relevant des processus 5 à 7. L'apprenant doit exposer l'activité qui lui a été confiée, l'analyser et en proposer des améliorations.

3/ PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION

Il s'agit d'un écrit produit par le candidat, à partir des situations qu'il a vécues ou observées au cours de la formation et notamment lors des stages intégrant :

1/ la présentation et l'analyse de l'organisation d'un processus (en relation avec les activités A.1.7., A.2.8., A.4.4. et les composantes A.3.2.5. et A.3.3.8),

2/ la présentation et l'analyse des activités de veille professionnelle mises en œuvre (Activités A.1.1., A.2.1., A.3.1., A.4.1.).

Ce document d'analyse est d'une longueur maximale 12 pages. Il ne comporte pas d'annexe.

BTS COMPTABILITE ET GESTION

Durée : environ 24 mois (1120 heures)

Code RNCP
35521

Publics visés : Personnes désirant se présenter et obtenir le BTS COMPTABILITE ET GESTION

Prérequis : Être titulaire du baccalauréat ou équivalent

Modalités de recrutement et d'admission : Test ; Entretien ; Dossier

Délais d'accès à la formation : Selon date de rentrée de la section (cf planning joint)








Objectifs de la formation : Préparer les alternants à l'examen du Brevet de Technicien Supérieur COMPTABILITE ET GESTION

Objectifs du diplôme à terme

Débouchés

| | |
|--|--|
| <p>Etre capable de prendre en charge les activités comptables (enregistrement des opérations comptables, vérification des comptes, rapprochements bancaires...)</p> <p>Maîtriser l'ensemble des processus comptables</p> <p>Savoir faire les déclarations fiscales et sociales</p> <p>Structurer une comptabilité analytique en tenant compte des normes comptables</p> <p>Conseiller le dirigeant sur tous les aspects de la comptabilité</p> | <p>Poursuite d'études en Bac+3</p> <p>Concours d'entrée en écoles de commerce</p> <p><i>Entrée dans la vie active :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistant Comptable - Comptable - Assistant contrôleur de gestion - Aide comptable - Gestionnaire de paies - Collaborateur de cabinet |
|--|--|

Moyens Pédagogiques :

-  Cours sur vidéoprojecteur
-  Supports pédagogiques
-  Exercices en rapport avec l'acquisition des compétences visées
-  Utilisation de moyens multimédias
-  Simulations d'examens (oraux et pratiques)
-  Études de cas
-  Encadrement lors de la réalisation des dossiers

Modalités : groupes de 12 à 18 personnes – Formation en alternance (selon planning joint) -Présentiel (des émargements seront demandés aux stagiaires par demi-journées de formation)

Accessible en contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation (financé par les OPCO selon accord de prise en charge)

Accessibilité : Mise en place de modalités spécifiques (rattrapages de cours, soutien, formation à distance...) et accès pour les publics handicapés.

Évaluations : Évaluations formatives réalisées tout au long de la formation en vue de compléter le livret scolaire académique. Évaluation finale : passage des épreuves du BTS

Validation/Certification

Remise de l'attestation de formation. Sous réserve de réussite à l'examen, délivrance du BTS COMPTABILITE ET GESTION par l'éducation nationale -120 ECTS. Les blocs de compétences acquis (note minimum de 10/20) sont valables 5 ans.

ETIIC FORMATION – 531 rue de La Péronnière – 42320 LA GRAND CROIX
Tél : 04.77.73.62.62

Site internet : www.etiic-formation.fr – E-mail : contact@etiic-formation.fr

Organisme de Formation Continue Professionnelle Enregistrée sous le N° 82 42 01141 42 auprès du Préfet de la Région Rhône Alpes

BTS COMPTABILITE ET GESTION

FORMATION SUR DEUX ANNÉES : 1120 HEURES
 JORF n°0144 DU 23 juin 2019-Arrêté du 29/04/2019

1ère année : 608 heures pour 38 semaines soit 16 heures/semaine (y compris 32 heures d'évaluations pédagogiques)

Horaires annuels :

| | |
|---|-------|
| CULTURE GENERALE ET EXPRESSION | 60 H |
| LANGUE VIVANTE 1 | 40 H |
| MATHEMATIQUES APPLIQUEES | 40 H |
| CULTURE ECONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGERIALE | 80 H |
| CULTURE ECONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGERIALE APPLIQUEE CG | 30 H |
| P1+P2 | 120 H |
| P3+P4 | 99 H |
| P5+P6 | 40 H |
| P7 | 40 H |
| ATELIERS RPROFESSIONNELS | 60 H |

TOTAL : 608 heures/an

(Les jours fériés seront rattrapés et les évaluations réalisées sur des plannings spécifiques)

2ème année : 512 heures pour 32 semaines soit 16 heures/semaine (y compris 32 heures d'évaluations pédagogiques)

| | |
|---|------|
| CULTURE GENERALE ET EXPRESSION | 52 H |
| LANGUE VIVANTE 1 | 35 H |
| MATHEMATIQUES APPLIQUEES | 35 H |
| CULTURE ECONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGERIALE | 69 H |
| CULTURE ECONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGERIALE APPLIQUEE CG | 26 H |
| P1+P2 | 66 H |
| P3+P4 | 31 H |
| P5+P6 | 92 H |
| P7 | 35 H |
| ATELIERS RPROFESSIONNELS | 71 H |

TOTAL : 512 heures/an

(Les jours fériés non encore répertoriés seront rattrapés et les évaluations réalisées sur des plannings spécifiques)